

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

A large, bold, teal-colored number '25' is centered within a white circle. The circle is set against a light gray background that has a subtle gradient from top to bottom. The number '25' is the focal point of the design.

Comptes annuels

de la commission de
surveillance de la CCNT
www.ccnt.ch

Le rapport de l'auditeur

à la commission de surveillance sur les comptes annuels de
Office de contrôle de la CCNT, Bâle

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Office de contrôle de la CCNT, comprenant le bilan, le compte de résultat et le compte d'exploitation et annexe pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2025.

Responsabilité de la gérance

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales (art. 957 à 960e CO) et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (section 5.1 de la directive de novembre 2014), incombe à la gérance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la gérance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2025 sont conformes à la loi suisse (art. 957 à 960e CO) et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (section 5.1 de la directive de novembre 2014).

Zurich, le 7 mai 2025

RSM Audit Switzerland AG



Viktor Frank
Expert-réviser agréé
Auditeur en charge



Erich Millbacher
Expert-réviser agréé

Annexe:

- Facture annuelle (du bilan, du compte des résultats et de l'appendice)

Bilan

Actifs per 31.12.2025

Actif circulant

Liquidités

Caisse	2'698.55
Compte postal	3'888'106.98
Comptes bancaires	25'653'424.66
Total caisse, compte postal, comptes bancaires	29'544'230.19

Total Liquidité et Titres **29'544'230.19**

Autres créances à court terme **47'425.85**

Actifs de régularisation **0.00**

Total Actif circulant **29'591'656.04**

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Installation et mobilier	1.00
Véhicules	374'549.95

Total des immobilisations corporelles **374'550.95**

Total Actif immobilisé **374'550.95**

Total Actifs **29'966'206.99**

Bilan

Passifs

Capitaux étrangers

Capitaux étrangers à court terme

Créanciers (CCNT)	-1'104'080.79
Engagement envers le fonds d'exploitation	0.00
Passifs de régularisation	-130'100.00
Provisions à court terme Formation et perfectionnement	-2'776'817.50
Provisions à court terme CCNT	-5'208'472.54

Total Capitaux étrangers à court terme -9'219'470.83

Capitaux étrangers à long terme

Provisions Formation et perfectionnement	-6'310'275.88
Formation approuvée (non encore payée) Frais de cours et d'examen	-2'291'338.30
Formation approuvée (non encore payée) Compensation salariale	-2'720'668.56

Total Capitaux étrangers à long terme -11'322'282.74

Total Capitaux étrangers -20'541'753.57

Capitaux propres

Capital	-9'127'929.74
---------	---------------

Total Capitaux propres -9'127'929.74

Passif avant résultat net -29'669'683.31

Résultat net -296'523.68

Total PASSIFS -29'966'206.99

Compte d'exploitation

Recettes d'exploitation 2025

Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	
Recettes de salariés	9'093'423.55
Recettes d'employeurs	1'045'302.67
Autres recettes	389'579.30
Peines conventionnelles	373'004.75
Total Recettes des contributions	10'901'310.27
Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	
Recettes de salariés	14'621'522.41
Recettes d'employeurs	1'680'765.93
Total Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	16'302'288.34
Autres recettes	
Recettes financières	149'499.54
Total Autres recettes	149'499.54
Total Recettes d'exploitation	27'353'098.15
Charges d'administration	
Charges de personnel	
Charges de personnel	-783'988.78
Total Charges de personnel	-783'988.78
Autres Charges d'exploitation	
Locaux	-48'667.12
Véhicules	-15'563.37
Assurances de choses	-707.99
Charges d'administration et d'informatique	-246'452.07
Charges financières	-1'086.82
Amortissements	-34'334.51
Total Charges d'exploitation	-346'811.88
Total Charges d'administration	-1'130'800.66

Charges d'exécution de la convention 2025

Charges pour prestations de tiers	
Charges pour prestations de tiers	-66'059.59
Total Charges pour prestations de tiers	-66'059.59
Charges de personnel	
Charges de personnel	-2'890'223.50
Total Charges de personnel	-2'890'223.50
Autres Charges d'exploitation	
Locaux	-148'725.49
Véhicules	-108'943.60
Assurances de choses	-2'556.54
Encaissement	-321'878.79
Charges d'administration et d'informatique	-884'733.72
Frais d'avocat	-142'211.04
Charges financières	-4'401.78
Amortissements	-240'341.59
Total Autres Charges d'exploitation	-1'853'792.55
Affectations aux partenaires sociaux pour exécution de la convention	
Affectations	-3'400'000.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-3'400'000.00
Total Charges d'exécution de la convention	-8'210'075.64
<u>Charges de conseil et consultation juridique</u>	
Charges de personnel	
Charges de personnel	-406'546.09
Total Charges de personnel	-406'546.09
Autres Charges d'exploitation	
Locaux	-23'773.87
Assurances de choses	-471.97
Charges d'administration et d'informatique	-159'578.17
Charges financières	-724.38
Total Autres Charges d'exploitation	-184'548.39
Total Charges de conseil et consultation juridique	-591'094.48

Charges pour formation et perfectionnement

Charges de personnel	
Charges de personnel	-204'110.77
Total Charges de personnel	-204'110.77
Autres Charges d'exploitation	
Locaux	-9'530.73
Assurances de choses	-196.65
Charges d'administration et d'informatique	-66'953.99
Projets marketing (Formation et perfectionnement)	-517'489.00
Autres Charges d'exploitation	0.00
Charges financières	-301.79
Total Autres Charges d'exploitation	-594'472.16
Formation et perfectionnement	
Cours/examens/absences au poste de travail	-9'160'443.00
Assistance technique	-450'000.00
Total Coûts de formation et perfectionnement	-9'610'443.00
Affectations aux partenaires sociaux pour formation et perfectionnement	
Affectations	-4'396'979.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-4'396'979.00
Total Charges de formation et perfectionnement	-14'806'004.93

Projets

Projet nouvelle informatique	-752'544.60
Projet Communication	
CCNT Surveillance	-44'104.80
Service médias	-25'665.95
Total Projet Communication	-69'770.75
Total Projets	- 822'315.35

Compte de résultat

Total Charges Formation et perfectionnement	-14'806'004.93
Total Recettes Formation et perfectionnement	16'302'288.34
Résultat Formation et perfectionnement avant constitution des provisions	1'496'283.41
Constitution de provisions	-1'496'283.41
Résultat Formation et perfectionnement	0.00
Total Charges exécution, conseil, projets	-10'754'286.13
Total Recettes exécution, autres recettes	11'050'809.81
Résultat exécution, conseil, projets	296'523.68
TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE	296'523.68

Informations générales

Le champ d'application de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) a été étendu par Arrêtés du Conseil fédéral du 19 novembre 1998 (Arrêté initial), du 12 décembre 2016, du 15 février 2021, 30 novembre 2022, 23 décembre 2023, 6 mars 2025 et 10 février 2026 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2027.

L'office de contrôle a pour tâches de vérifier le respect des dispositions de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, d'informer les travailleuses et les travailleurs assujettis à la CCNT et d'octroyer à des tiers des renseignements au sujet de la CCNT.

Par ailleurs, la CCNT soutient la formation et le perfectionnement en cours d'emploi des collaboratrices et collaborateurs obligatoirement assujettis à la CCNT, en prenant en charge une partie des coûts de la formation et de la compensation du salaire.

Les associations contractantes sont :

- GastroSuisse (employeurs)
- Hotel & Gastro Union (employés)
- Hotelleriesuisse (employeurs)
- SCA Swiss Catering Association (employeurs)
- Syna (employés)
- Unia (employés)

La Commission de surveillance est une société simple au sens de l'art. 530 Ss CO, sans but lucratif, dont le siège se trouve à Bâle.

En moyenne annuelle, l'office de contrôle a occupé en 2025 un total de 27 collaboratrices et collaborateurs (postes exprimés à plein temps).

Principes importants d'évaluation et d'établissement du bilan

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur la présentation des comptes et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (directives de novembre 2014). Les principes importants appliqués pour l'établissement du bilan et l'évaluation qui ne sont pas réglés dans le Code des obligations et dans les directives du SECO sont décrits ci-après.

Contributions aux frais de formation et d'exécution

Les contributions aux frais de formation et d'exécution sont déclarées et payées chaque année par chaque établissement. La déclaration est effectuée en décembre de chaque année. Le délai de paiement des contributions aux frais de formation et d'exécution est le 31 janvier de l'année suivante.

Recettes provenant des employeurs et des employés organisés et non organisés

Les recettes provenant des employés et des employeurs sont indiquées comme montant total pour chacune de ces deux catégories. Dans l'annexe, une distinction est faite entre employeurs et employés organisés ou non sur la base de quorums.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire déterminé en fonction des principes fiscalement reconnus de l'AFC.

Indications concernant le bilan et le compte d'exploitation

Bilan

Provisions à court terme de la CCNT

Site internet etc.	600'000.00
TED	950'000.00
Vacances non prises	300'000.00
Communication	566'188.10
Litiges juridiques	150'000.00
Prévoyance professionnelle LPP	100'000.00
Retraite anticipée	400'000.00
Ancienneté	300'000.00
Recherche de personnel	100'000.00
Provisions (hors frais d'exécution)	1'742'284.44
	5'208'472.54

Provisions à court terme formation et perfectionnement

Progresso	850'000.00
Formation professionnelle	250'000.00
Concept de perfectionnement	800'000.00
Coûts de formation non couverts	876'817.50
	2'776'817.50

Provision à long terme Formation et perfectionnement	6'310'275.88
--	---------------------

Compte d'exploitation

Exécution de la convention :

recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16%)	1'454'906.85
Travailleurs non organisés (84%)	7'638'260.99
	9'093'167.84

Exécution de la convention :

recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90%)	940'745.95
Employeurs non organisés (10%)	104'527.33
	1'045'273.28

Formation et perfectionnement : recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16%)	2'339'443.59
Travailleurs non organisés (84%)	12'282'078.82
	14'621'522.41

Formation et perfectionnement :

recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90%)	1'512'689.34
Employeurs non organisés (10%)	168'076.59
	1'680'765.93

Peines conventionnelles : recettes de contributions d'employeurs

Employeurs organisés	294'673.75
Employeurs non organisés	78'331.00
	373'004.75

Encaissement

Charges de recouvrement de créances	321'878.79
	321'878.79

Charges de la commission de surveillance

494'729.18

Affectations aux partenaires sociaux pour l'exécution de la convention

Hotel & Gastro Union	654'000.00	
Unia	613'000.00	
Syna	433'000.00	
Total employés		1'700'000.00
GastroSuisse	1'122'000.00	
HotellerieSuisse	408'000.00	
SCA Swiss Catering Association	170'000.00	
Total employeurs		1'700'000.00
		3'400'000.00

Affectations aux partenaires sociaux pour la formation et le perfectionnement

Hotel & Gastro Union	1'926'000.00	
Unia	116'979.00	
Syna	0.00	
Total employés		2'042'979.00
GastroSuisse	1'271'160.00	
HotellerieSuisse	847'440.00	
SCA Swiss Catering Association	235'400.00	
Total employeurs		2'354'000.00
		4'396'979.00

L'office de contrôle ne rembourse aucun montant à des employeurs et des employés organisés.

L'office de contrôle n'alloue aucun montant à des commissions paritaires régionales.

Utilisation, par les partenaires sociaux, des montants alloués

(conformément aux indications des partenaires sociaux. Ceux-ci ont l'obligation de présenter tous les ans un rapport au SECO sur l'utilisation des fonds affectés à un but précis.)

	Exécution de la convention	Formation et perfectionnement
GastroSuisse		
Charges affichées	1'675'264.00	19'593'222.00
Affectation de la CCNT	1'122'000.00	1'271'160.00
Hotel & Gastro Union		
Charges affichées	1'502'804.80	4'575'298.70
Affectation de la CCNT	654'000.00	1'926'000.00
HotellerieSuisse		
Charges affichées	631'368.00	896'409.00
Affectation de la CCNT	408'000.00	847'440.00
SCA Swiss Catering Association		
Charges affichées	244'000.00	1'030'000.00
Affectation de la CCNT	170'000.00	235'400.00
Syna		
Charges affichées	469'328.85	0.00
Affectation de la CCNT	433'000.00	0.00
Unia		
Charges affichées	4'986'700.00	516'800.00
Affectation de la CCNT	613'000.00	116'979.00

Conseil

Régularisation des prestations Exécution de la convention / conseil

Les inspecteurs contrôlent l'application de la convention. En cas de non-respect des dispositions en vigueur, ils conseillent les entreprises pour leur éviter toute erreur. Les deux missions étant concomitantes, il est impossible de les imputer de manière précise à l'un ou l'autre des exercices.

Le service juridique vous renseigne sur l'application de la convention collective de travail.

Formation et formation continue

Soutenus financièrement sont les collaborateurs travaillant dans un établissement qui, au moment de l'inscription à un cours de formation ou de perfectionnement, est obligatoirement assujéti à la CCNT pour l'hôtellerie-restauration.

L'offre est également accessible chaque année, dans chaque entreprise, à une personne non obligatoirement soumise à la CCNT (p. ex. le chef de l'établissement ou un membre de sa famille).

En principe, pendant les jours de participation à un cours de formation ou de perfectionnement, l'établissement paie le salaire ordinaire à la collaboratrice ou au collaborateur. Ce montant fait généralement l'objet d'une compensation. Le montant journalier de la compensation du salaire dépend du stage de formation suivi.

Actuellement, les stages de formation suivants bénéficient d'un soutien :

- Cours de langue spécifiques pour les professions de l'hôtellerie-restauration
- Progresso pour le personnel sans formation
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Examens professionnels fédéraux
- Examens professionnels supérieurs fédéraux
- École supérieure EPD
- Perfectionnements divers

(L'offre actuelle complète est en ligne sur www.formation-incluse.ch)

